

DDFIP de l'AVEYRON

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 18 décembre 2012

SITUATIONS DES EMPLOIS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

A – Situation nationale

Dans le cadre du PLF 2013, les suppressions d'emplois à ventiler au sein de la DGFiP portent sur 2 023 ETP auxquels s'ajoutent 39 ETP après prise en compte des mouvements d'emplois entre programmes, soit un total de suppressions nettes de 2 062 ETP (contre 2 441 ETP en PLF 2012).

La création des SPF au 01/01/2013 entraîne une augmentation du plafond d'emplois autorisés de la DGFiP à hauteur de 354 emplois, à positionner sur les SPF¹.

La déclinaison du volet « emplois » du PLF 2013 repose sur une méthode unique pour les deux filières (MAGERFiP) tout en conservant un équilibre entre les deux anciens réseaux afin de préserver les perspectives RH dans cette période de convergence des règles de gestion. L'exercice « emplois » regroupe les trois composantes des moyens humains :

- les évolutions du PLF (suppressions d'emplois),
- le plan de qualification ministériel,
- les dotations d'auxiliaires.

① Les suppressions d'emplois

Toutes les structures (Centrale, directions spécialisées et réseau) contribuent aux suppressions d'emplois selon la répartition suivante :

✓ Contribution des services centraux	- 80 ETP		250 ETD
✓ Contribution des directions spécialisées et SCN	- 179 ETP	_	-259 ETP
✓ Contribution des directions territoriales	- 1 803 ETP		

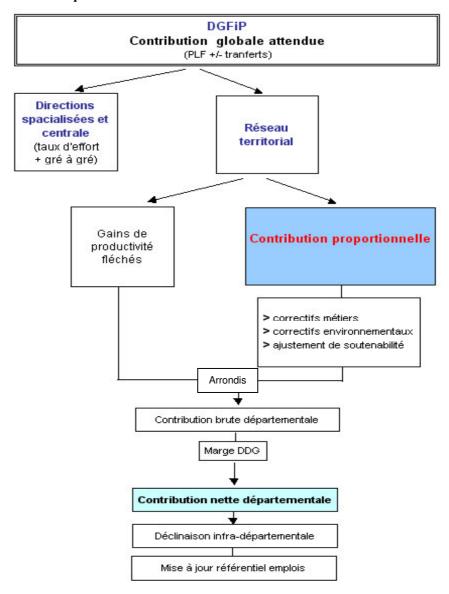
Ainsi, la centrale et les directions spécialisées absorbent 12,6% des suppressions d'emplois, contre 9,8% en PLF 2012.

Concernant le réseau territorial, la méthode (MAGERFiP) utilisée en PLF 2012 est reconduite, sous réserve d'aménagements apportés suites aux orientations arrêtées par le Directeur général.

Les suppressions d'emplois font l'objet d'une répartition entre fléchage (-570 ETP) et contribution proportionnelle (-1 233 ETP).

¹ Les emplois de conservateurs des hypothèques, soumis à un statut spécifique, n'étaient pas implantés au TAGERFIP. Le bureau BP1B fera directement la mise à jour des TAGERFIP au 01/01/2013.

Représentation schématique de MAGERFiP



Aménagements spécifiques apportés à la méthode

Les correctifs apportés visent à mieux appréhender la charge de travail d'une part, et à une meilleure prise en compte des difficultés liées à l'accueil d'autre part.

Ainsi, deux aménagements ont été opérés :

- le volume de la redistribution lié aux correctifs métiers a été porté de 200 à 350 ETP,
- un correctif spécifique « accueil » est intégré aux correctifs environnementaux. Une dotation de 100 ETP est répartie entre les directions : 50 ETP au bénéfice des « grands SIP » et 50 ETP par la prise en compte combinée de critères liés à la population, au nombre de postes comptables, au nombre de bénéficiaires de la PPE et au nombre de titres du secteur public local.

☒ Les fléchages

Les gains de productivité fléchés pour le PLF 2013 sont :

Total	- 570 ETP
Autres	- 10 ETP
Contrôle de gestion	- 48 ETP
Services liaisons recouvrement	- 8 ETP
Centres de services partagés CHORUS	- 66 ETP
Services facturiers bloc 3	- 15 ETP
Centres de traitement des chèques	- 43 ETP
Dématérialisation du paiement des produits locaux	- 120 ETP
TéléTVA	- 178 ETP
Achèvement du déploiement des centres prélèvements services	- 40 ETP
Télé IR	- 42 ETP

☒ La contribution proportionnelle

Pour le PLF 2013, 116 ETP sont implantés dans certaines directions territoriales pour renforcer certaines structures ou missions.

La répartition des ETP s'établit comme suit :

Structures/missions renforcées	Directions bénéficiaires	Nombre d'ETP	
Centres prélèvement service	6 (8 CPS)	46	
Centres de traitement des chèques	2 (Lille et Créteil)	48	
Départementalisation	DRFIP de Mayotte	3	
Autres	-	19	

Le taux de contribution s'établit à 1,7% pour le PLF 2013 (contre 2,05% pour le PLF 2012).

Ce taux s'applique aux emplois implantés de chaque direction au 1^{er} janvier 2012, minorés, pour les directions concernées, des emplois consacrés aux missions supra-nationales (ex : PNSR, CPS, BRF...).

E Les correctifs et ajustements

Cette étape vise à moduler la contribution proportionnelle en intégrant des critères qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers d'une part, et les conditions d'exercice d'autre part.

Ces critères et ajustements sont de 3 ordres :

- les correctifs métiers,
- les correctifs environnementaux
- l'ajustement de soutenabilité

	Métiers	Environnementaux	Opérationnels		
Objectif	Prise en compte des évolutions liées à la dynamique des territoires	Prise en compte des conditions d'exercice des missions	Prise en compte de la capacité des directions à absorber les suppressions		
Calcul	6 blocs métiers répartis en 2 catégories: - 1ère catégorie: correction selon la méthode de l'efficience: blocs particuliers, professionnels et recettes non fiscales de l'Etat. - 2ème catégorie: correction selon l'évolution des charges N/N-1: secteur public local, comptabilité de l'Etat et fonctions support.	4 correctifs: - population en ZUS (difficulté d'accueil dans certains milieux urbains), - population en ZRR (gestion de structures de petite taille), - Primo-affectation (contraintes liées à la formation et à l'adaptation) - accueil	Construction d'un indice tenant compte : - des opportunités de départs à la retraite, - des mouvements de mutation, - de l'historique des suppressions.		
ETP	350	260 (dont 100 accueil)	220		
Effets	Redistributif: - 50 des départements corrigés négativement, - 50 des départements corrigés positivement	Positif. - 25 départements bénéficiaires pour chacun des 3 premiers correctifs - Tous les départements bénéficient de la correction accueil.	négativement,		

☒ La répartition catégorielle

La proposition d'évolution catégorielle repose sur les principes suivants :

- un effort portant sur toutes les catégories d'emplois,
- être en cohérence avec les besoins budgétaires et RH et les évolutions antérieures,
- tenir compte des remontées du réseau via les DDG : un allégement du poids relatif sur la catégorie C par transfert sur les autres catégories.

Pour le PLF 2013, la ventilation catégorielle des suppressions d'emplois est la suivante :

	Suppressions d'emplois			Evolution nette		
	En ETP	En %	PM PLF 2012	PQM	PLF 2013	PM PLF 2012
A +	-54	3%	0%	29	-25	301
А	-379	18%	12%	326	-53	307
В	-694	34%	33%	635	-59	484
С	-935	45%	55%	-990	-1925	-3226
	-2 062			0	-2 062	

B – Situation des emplois au sein de la DDFIP de l'Aveyron

L'évolution départementale des emplois dans l'Aveyron est décomposée ainsi :

- au titre des fléchages : -1,5 emplois
- au titre de l'application du taux d'effort : -8
- au titre des correctifs métiers : +2,8
- au titre des correctifs environnementaux (ZRR): +2,6
- au titre des correctifs opérationnels : + 1,7

soit un total arrondi net de -8 emplois pour la DDFIP 12

La ventilation est encore effectuée en 2013 par filière à savoir -5 pour la FF et -3 pour la GP

1/ EMPLOIS DE LA FILIERE FISCALE

a/ Suppression d'emplois nette : 1 A; 3B et 1C

Il est proposé la répartition suivante :

Concernant l'emploi d'inspecteur, la suppression porterait sur l'emploi d'inspecteur à l'ICE de Millau.

Concernant les emplois de contrôleurs, le taux d'effort départemental porterait sur les emplois suivants :

- 1 poste de B à la BCR
- 1 poste de B au SIP de Rodez (classé C2)
- 1 poste de B à l'ICE Rodez

Concernant les emplois d'agent, le taux d'effort départemental porterait sur l'emploi suivant :

- 1 poste de C la DDFiP (Pôle fiscal)

b/ Plan de qualification ministériel imposé : 1 B en A et 4 C en B

- 1 B en A : Il est proposé la transformation d'un emploi de contrôleur en poste au CDIF de Rodez en emploi d'inspecteur à l'ICE de Rodez

Afin de maintenir d'une part le niveau de technicité au sein des services affectés par la suppression d'emplois de contrôleur et d'autre part de maintenir une proportion similaire de cadres intermédiaires pour des structures identiques, les requalifications proposées porteraient sur les services suivants :

- 1 C en B au SIP-SIE de Decazeville
- 1 C en B au SIP-SIE d'Espalion
- 1 C en B au SIP-SIE de St Affrique
- 1 C en B au CDIF Rodez

2/ EMPLOIS DE LA FILIERE GESTION PUBLIQUE

a/ Suppression d'emplois nets : 1A ; 1B ; 1 C

- Concernant l'emploi d'inspecteur, la suppression porterait sur un emploi d'inspecteur chargé de mission en Direction (Pôle GP)

Le taux d'effort départemental porterait sur les emplois suivants :

- 1 poste de contrôleur en direction : Direction, Pôle GP
- 1 poste d'agent en poste comptable : Trésorerie de Marcillac-Conques

b/ Plan de qualification ministériel imposé: 1 B en A et 1 C en B

- 1 B en A : Afin de consolider l'encadrement de la trésorerie de Millau, et au regard des enjeux de ce poste spécialisé et du besoin de technicité requis, il est proposé la transformation d'un emploi de contrôleur en poste d'inspecteur-adjoint à la TP de Millau.

Afin de maintenir de mettre d'une part en adéquation la structure des emplois implantés avec les besoins des postes comptables en vue de la mise en œuvre du nouveau dispositif lié aux mutations et d'autre part de maintenir le niveau de technicité au sein des services affectés par la suppression d'emplois de contrôleur, les requalifications proposées porteraient sur les services suivants :

- 1 C en B : pour maintenir le besoin de qualification sur le poste, il est proposé la transformation d'une emploi de C en B sur la trésorerie de Millau.

C – Renforts en auxiliaires pour la DDFIP de l'Aveyron pour 2013

Auxiliaires: 8,5 ETP

D – Ré-déploiement d'emplois au sein du département de l'Aveyron

a) Pôle CE

Afin de mieux structurer le pôle CE et d'améliorer son efficacité avec des moyens constants, il est proposé d'établir l'ensemble des emplois du département sur la résidence de Rodez. En effet, le bénéfice lié, d'une part, à la proximité de l'animation et du pilotage de l'équipe, dans un contexte marqué par le déploiement récent de l'application SIRIUS PRO et, d'autre part, aux marges de manoeuvres organisationnelles et aux synergies générées par l'augmentation des effectifs de l'équipe à Rodez, apparaît supérieur aux éventuels effets négatifs liés à l'éloignement des agents par rapport à la localisation du tissu fiscal.

Cela se traduirait par les transferts d'emplois suivants :

2 B du Pôle ICE redéployé de la résidence de Millau sur la résidence de Rodez

b) CDIF Rodez

En vue de la prochaine mise en place de la fin des rapprochements SIP/CDIF, et compte tenu des difficultés actuelles rencontrées sur le site de Villefranche de Rouergue, il sera ultérieurement proposé de créer un Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) et un Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale (PTGC) partiels à Rodez, dont les ressorts territoriaux correspondraient à ceux des CDIF de Villefranche de Rouergue et de Rodez. Il est précisé que ce PELP et ce PTGC partiels seraient confiés à l'équipe d'animation actuelle du CDIF de Rodez.

Si les conséquences en terme de redéploiement d'emplois sont, à ce stade de la réforme, totalement neutres pour le PTGC, l'anticipation de la création du PELP se traduit par le redéploiement d'1 emploi B du CDIF de Villefranche de Rouergue vers le CDIF de Rodez de sorte qu'une meilleure visibilité des emplois disponibles soit donnée à l'agent concerné et aux personnes qui pourraient en faire la demande sur Rodez.

Cela se traduirait par le transfert suivant :

- 1 B du CDIF de Villefranche De Rouergue redéployé vers le CDIF de Rodez

E – Information sur le niveau d'encadrement et d'emploi avec la transformation des Conservations des Hypothèques en Service de publicité foncière au 1/01/2013 sur l'Aveyron

Les postes de conservateur des hypothèques ne figuraient pas au TAGERFiP. En revanche les postes d'encadrement des SPF y figureront de la façon suivante :

• SPF Rodez : 1A+ (inspecteur divisionnaire Hors Classe)

• SPF Millau: 1 A

• SPF Villefranche-de-Rouergue : 1 A